

COMPRENDRE ET METTRE EN PLACE LA LOI RELATIVE À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE, DITE LOI SAPIN 2.

Loi SAPIN 2

A qui s'adresse-t-on ?

Cette obligation s'impose aux sociétés employant **au moins 500 salariés** (ou appartenant à un groupe dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins 500 salariés) et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros.

Loi SAPIN 2

De quoi parle-t-on ?

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi SAPIN 2, introduit en droit positif, à compter du 1er juin 2017, une obligation générale de **prévention de la corruption**.

Loi SAPIN 2

Ce que cela implique ?

Pour satisfaire à cette nouvelle obligation générale de prévention de la corruption, des mesures précises doivent être prises, parmi lesquelles : **adopter un code de conduite** intégré au règlement intérieur, définissant et illustrant les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence ; **mettre en œuvre un dispositif d'alerte interne** ; **établir une cartographie des risques** régulièrement actualisée et détaillant les risques d'exposition à des sollicitations externes en fonction notamment du secteur d'activité et de la zone géographique.

Loi SAPIN 2

A quelles sanctions s'expose-t-on ?

La commission des sanctions de l'**Agence française anticorruption** pourra, après une éventuelle injonction de mise en conformité, prononcer des sanctions pécuniaires pouvant aller jusqu'à **200 000 euros** pour les personnes physiques (dirigeants) et **1 000 000 d'euros** pour les personnes morales. La décision d'injonction ainsi que les sanctions prononcées pourront être publiées.

La LOI SAPIN 2 nécessite avant tout **d'être bien comprise par tous les acteurs concernés** pour être correctement mise en place et respectée.

Solution

La solution : traiter l'application de cette loi en premier lieu par une formation digitale complète, rapide et personnalisée auprès de tous les managers et collaborateurs concernés dans l'entreprise.

Loi Sapin 2

Woonoz, en collaborant avec le cabinet GRANT THORNTON, a conçu le premier module d'Ancrage Mémoirel® « LOI SAPIN 2 ». L'objectif de cette formation est d'ancrer une quarantaine de savoirs et réflexes clés pour comprendre et respecter la loi SAPIN 2.

Preuve

Les techniques de neuro-learning et d'adaptive learning au cœur des formations Woonoz ont apporté la preuve de leur efficacité dans les domaines de la sécurité et de la conformité. Woonoz est aussi à l'origine du Projet Voltaire®, fort de ses 5 millions d'utilisateurs pour la remise à niveau en orthographe.

Programme

Environ 45 min
d'immersion
pour maîtriser
36 points clés

Chapitre 1

Règles et bonnes pratiques

Se sentir redevable
Accepter un cadeau hors cadre
professionnel
Accepter un cadeau contraire aux
bonnes mœurs
Dépasser un montant pour un
déjeuner
Fournisseur ayant un intérêt
personnel
Adaptabilité des règles à l'étranger
Accepter un cadeau livré chez moi

Chapitre 2

Les interdits

Notes de frais
Avantages personnels
Avantages indus
Actifs de l'entreprise
Faire appel à des intermédiaires
Aider un fournisseur à obtenir un
marché
Cadeaux et appel d'offres

Chapitre 3

Être vigilant(e)

Lancer une alerte
Sponsoring et mécénat
Cas de
harcèlement/discrimination/pression
Transparence en cas de conflit
d'intérêt
Méfiance auprès de fournisseur
Acte de corruption

Chapitre 4

Résister, se protéger

Verser un paiement de facilitation
Responsabilité et management
Profiter de sa position
Évaluer ses tiers
Accord écrit
Solliciter le service conformité
Implication des collaborateurs

Chapitre 5

L'affaire de tous

Loi Sapin 2 : concerne toutes les
entreprises
Culture anti-corruption impulsée
par le management
Promotion du dispositif par les
managers
Sanctions disciplinaires
Sanctions pénales
Accompagnement des salariés
Prévention de la corruption
Au-delà des frontières
Les lois étrangères anticorruption

WOONOZ en partenariat avec GRANT THORNTON

Le cabinet Grant Thornton, groupe d'audit et de conseil, propose son expertise dans 5 métiers : Audit, Expertise Conseil, Conseil Financier, Conseil Opérationnel & Outsourcing et Conseil Juridique et Fiscal.



contact@woonoz.com • 04 69 64 70 50
www.woonoz.com



01 41 25 92 03 • contact-rm@fr.gt.com
www.grantthornton.fr